Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

Val de Berry
Office Public de l'Habitat du Cher

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Vendredi 10 Décembre 2021 à 9 H 30

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le vendredi 10 décembre à 9 Heures 30, s'est réuni, au Siège de Val de Berry en présentiel, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Conseil d'Administration de Val de Berry.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE	Président – Conseiller Départemental – Maire de St Amand
Bernadette GOIN	Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo – Maire de Berry-Bouy
Fabrice CHOLLET	Membre – Vice-Président Conseil Départemental – Maire de Saint Martin d'Auxigny
Clarisse DULUC	Membre – Conseillère Départementale - Maire d'Orval
Christian GATTEFIN	Membre – Conseiller Départemental
Franck MICHOUX	Membre – Conseiller Départemental – Adjoint au Maire de Vierzon 1
Catherine REBOTTARO	Membre – Conseillère Départementale
Annette BUREAU	Membre – Adjointe au Maire d'Aubigny Sur Nère
Daniel DERET	Membre – Président de l'URHAJ Centre Val de Loire
Daniel ROBIN	Membre – Secrétaire National de la Fédération Départementale du Secours Populaire Français
François DESCHAMPS	Membre – Président de l'Entraide Berruyère
Auguste DORLEANS	Membre – Représentant Tivoli Initiatives Secrétaire de séance
Jean LLARI	Membre - Président du Conseil de Développement Bourges Plus
Christine CHEZE-DHO	Membre – Adjointe au Maire de Bourges Conseillère Communautaire
Irène FELIX	Membre – Présidente de Bourges Plus
Hugo LEFELLE	Membre – Adjoint au Maire de Bourges
Nicole MASSICOT	Membre – Présidente de l'UDAF
Annie MORDANT	Membre – Représentant Action Logement
Thierry CHATELIN	Membre – Président CAF du Cher – Secrétaire de Séance
Denise DURANTON	Membre – Représentant des locataires (CNL)
Lucien DAVID	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Marie-Claire FERRIER	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Claude HENRY	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)
Gilles GIRAUDON	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)
Bruno NOBLE	Membre – Représentant l'UD CGT du Cher

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

ETAIENT EXCUSES :

Nathalie LEMARCHAND	Membre – Représentant Caisse des Dépôts Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
Rachid BOUADMA	Membre – Secrétaire Général de l'UD CFDT du Cher Pouvoir à Thierry CHATELIN

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Thierry TOUZET	Directeur Départemental des Territoires Représentant Monsieur le Préfet du Cher
Frédéric DECOIN	Secrétaire du Comité Social et Economique de Val de Berry

PRESENCE DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Benoît LEMAIGRE	Directeur Général Adjoint - Directeur Technique et Développement
Jean-Luc PINSON	Directeur Général Adjoint - Directeur Financier et Informatique
Emilie LARAINE	Directrice des Affaires Juridiques et Commandes Publiques
Stéphanie JOUVE	Directrice des Ressources Humaines
Claudie CAMUZAT	Directrice Commerciale et Proximité
Nathalie CLOUET	Directrice de la Clientèle
Nadège BEDU	Assistante du Directeur Général

.....

La séance est levée à 11 H 00.

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Vendredi 10 Décembre 2021 à 9 H 30

XI - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU RENFORCEMENT D'UN DISPOSITIF DE PREVENTION SPECIALISEE SUR LA VILLE DE BOURGES « PARCOURS GAGNANT »

Val de Berry lors de la délibération prise en Conseil d'Administration du 19 octobre 2019 a validé son engagement à participer financièrement à la mise en place du dispositif de prévention spécialisée sur la ville de Bourges. Le dispositif « Parcours gagnant » est composé de la Ville de Bourges, Bailleurs Sociaux, SNCF, Etat, Caf du Cher et porté par l'APLEAT ACEP.

Financement 2021 : 20 000 €

PARCOURS GAGNANT

- **Prévenir du décrochage**
  - Intervenir en milieu scolaire
  - Identifier les décrocheurs
  - Mettre en place du soutien scolaire
  - Faciliter les expérimentations en milieu de travail
- **Remobiliser vers un projet de vie coordonné**
  - Fédérer les acteurs de premier cercle dans le dispositif
  - Mettre en place un projet personnalisé partagé et coordonné
  - Intervenir sur les différentes synthèses de la vie
- **Améliorer la qualité de vie sur les QPV**
  - Proposer des actions de soutien à la parentalité
  - Fédérer les acteurs des quartiers pour créer des évènements et élaborer des projets au sein des quartiers
  - Mettre en place une présence éducative notamment dans les halls d'immeubles des parcs sociaux et des espaces publics
  - Proposer une permanence « Médiation et prévention des conflits »

Publics visés : l'action devra se mobiliser sur les jeunes et les familles en difficultés ou en rupture avec leur milieu. Elle s'adressera aux mineurs et aux jeunes majeurs jusqu'à l'âge de 25 ans.

Localisation : sur le territoire de Bourges, notamment sur les quartiers Nord, Val d'Auron et Prado. Cette liste de territoires n'est pas exhaustive et il est attendu que le dispositif soit en mesure de répondre à un besoin identifié. Ce besoin devra faire l'objet au-préalable d'une analyse commune entre les signataires de la convention

Les moyens du dispositif
1 coordinateur et 1 référent de parcours

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

Partenaires
Ville de Bourges – CLSPD
Services de l'Etat
Conseil Départemental
Val de Berry
France Loire
SNCF
CAF
APLEAT-ACEP

Saisine du dispositif
Le dispositif Parcours Gagnant est saisi par l'intermédiaire de la cellule opérationnelle de suivi des jeunes et du groupe de suivi des troubles dans les quartiers, nommé « réponses partagées », dans le cadre du CLSPD de la Ville de Bourges.

De la même manière, le coordonnateur du Parcours Gagnant peut être saisi :

- Par la Ville de Bourges, par le biais de la coordonnatrice CLSPD,
- Par les bailleurs par le biais du référent désigner au son sein sur le dispositif,
- Par la SNCF par le biais du référent désigner au son sein sur le dispositif.

Les critères d'évaluation
Le suivi individuel
Le suivi des accompagnements sur le parc social
Repérage et veille sociale
Entourage
Quartier
Le suivi partenarial

Partenaires financiers – Budget prévisionnel
Etat (FIPD) : 13 000€
CAF : 25 000€
Ville de Bourges : 20 000€
Val de Berry : 20 000€
France Loire : 20 000€
SNCF : 5 000€
Bourges Plus (montant prévisionnel - non acté) : 20 000€
Total des recettes : 123 000€

Il est demandé au Conseil d'Administration de renouveler son accord et d'autoriser Val de Berry à contribuer au financement du « parcours gagnant » pour l'année 2021, pour un montant de 20 000€ et d'autoriser le Directeur Général à signer la convention qui sera présentée lors d'un prochain Conseil d'Administration...

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

VOTE : NOMBRE DE PRESENTS OU REPRESENTES : 27
POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration donne son accord pour renouveler la participation de Val de Berry au financement du dispositif « Parcours Gagnant » pour l'année 2021 à hauteur de 20 000 €.
Il autorise le Directeur Général à signer la convention correspondante.

.....

La Secrétaire de Séance,
Annie MORDANT

Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 13 décembre 2021
Pour le Directeur Général
Par Délégation
Le Directeur Général Adjoint
Directeur Technique et Développement
Benoît LEMAIGRE

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PARCOURS GAGNANT »

SUR LE TERRITOIRE DE BOURGES

2022-2024

Entre les soussignés,

L'association APLEAT-ACEP, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture du Loiret le 15 janvier 2019 sous le n°W452001900 (avis publié au JO du 26 janvier 2019), Siret n°3331210510085, dont le siège social se situe au 10 bis boulevard Rocheplatte 45000 Orléans, représentée par sa Présidente, Madame Claire BOTTE, dûment habilitée à signer conformément aux statuts de la structure en date du 24 novembre 2018,

Ci-après dénommée « l'APLEAT-ACEP »,

Et

La Ville de Bourges, 11 rue Jacques Rimbault, 18020 Bourges cedex, représentée par son Maire en exercice Monsieur Yann GALUT, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de la Ville de Bourges, en vertu de la délibération n°xx du Conseil Municipal en date du 24 février 2022.

Ci-après dénommée « la Ville »,

Et

La Préfecture du Cher, dont le siège se situe place Marcel Plaisant, 18000 Bourges, représenté par Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher.

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

Et

FRANCE LOIRE, *adresse du siège social*, représentée par ..... Dûment habilité à signer cette convention par .....

Ci-après dénommé « France Loire »,

Et

VAL DE BERRY, *adresse du siège social*, représentée par ..... Dûment habilité à signer cette convention par .....

Ci-après dénommé « Val de Berry »,

Et

SNCF, *adresse du siège social*, représentée par ..... Dûment habilité à signer cette convention par .....

Ci-après dénommée « la SNCF »,

Et

La Caisse d'Allocations Familiales du Cher, *adresse du siège social*, représentée par ..... Dûment habilité à signer cette convention par .....

Ci-après dénommée « la CAF du Cher »,

Préambule

Dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville de Bourges et les acteurs du territoire ont souhaité s'engager dans un dispositif de parcours individualisés auprès des jeunes en difficulté et la mise en place d'une plateforme de coordination pour les acteurs locaux de prévention.

Un diagnostic partagé avait fait apparaître un besoin de médiation sociale sur le parc des bailleurs sociaux et sur l'espace public, en complément des dispositifs existants, notamment aux abords des quartiers dits « sensibles ».

L'association APLEAT-ACEP est actuellement compétente en termes d'actions de prévention spécialisée à travers ses missions éducatives. Elle a su se diversifier progressivement et développe aujourd'hui des dispositifs pour la jeunesse et les familles. L'APLEAT-ACEP s'est toujours inscrite dans une dynamique de solidarité, de respect des personnes dans leurs parcours de vie avec une approche globale des problématiques sociales et médico-sociales (santé, logement, éducation, mobilité, insertion sociale et professionnelle).

C'est dans ce cadre d'intervention que l'APLEAT-ACEP a lancé le dispositif Parcours Gagnant.

La présente convention définit le cadre d'intervention du dispositif Parcours Gagnant mené par l'association APLEAT-ACEP.

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1er – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de subventionnement de l'association APLEAT-ACEP par les partenaires financiers pour soutenir l'action définie à l'article 2 de la présente convention ainsi que les modalités de mise en œuvre de l'action par l'association APLEAT-ACEP.

ARTICLE 2 – Définition

Ce dispositif Parcours Gagnant sera consacré à la mise en œuvre de suivis de parcours individualisés auprès des jeunes en difficulté et/ou en rupture avec leur milieu. Le repérage de ces jeunes se fera, d'une part, au sein du CLSPD de la Ville de Bourges, et d'autre part, par les acteurs locaux. Parcours Gagnant aura pour but d'aller vers le jeune et sa famille et de les accompagner dans leur parcours de vie jusqu'à l'accomplissement de leur projet avec l'aide des acteurs locaux (éducation, santé, insertion sociale et professionnelle, droit commun, etc.).

En parallèle, ce projet comprend également la mise en place d'une plateforme de coordination pour les acteurs locaux de prévention.

Un des objectifs de cette opération est de raccrocher les jeunes, notamment ceux entre 16 et 25 ans, à une insertion scolaire, de formation, sociale et/ou professionnelle. De même que ce dispositif prévoit l'aide à la parentalité et la prévention auprès des très jeunes mineurs.

ARTICLE 3 – Publics visés

L'action de l'APLEAT-ACEP devra se mobiliser sur les jeunes et aux familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu. Elle s'adressera aux mineurs et aux jeunes majeurs jusqu'à l'âge de 25 ans.

ARTICLE 4 – Localisation

L'action se déroulera sur le territoire de Bourges et notamment sur les quartiers Nord, Val d'Auron et Prado.

Toutefois, cette liste de territoires n'est pas exhaustive et il est attendu que l'APLEAT-ACEP soit en mesure de répondre à un besoin identifié. Ce besoin devra faire l'objet au-préalable d'une analyse commune à l'occasion du COPIL.

ARTICLE 5 – Principes et modalités d'intervention

L'APLEAT-ACEP consacrera ses missions à :

Prévenir le décrochage scolaire

- Intervenir en milieu scolaire

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

- Identifier les décrocheurs
- Mettre en place du soutien scolaire
- Faciliter les expérimentations en milieu du travail

Remobiliser vers un projet de vie coordonné

- Fédérer les acteurs de premier cercle dans le dispositif
- Mettre en place un projet personnalisé partagé et coordonné
- Intervenir sur les différentes synthèses de la vie

Améliorer la qualité de vie sur les quartiers dits prioritaires de la ville (QPV)

- Proposer des actions de soutien à la parentalité
- Fédérer les acteurs des quartiers pour créer des évènements et élaborer des projets au sein des quartiers (ressourcerie, animations, pair aidance, activités d'intérêts collectifs…)
- Mettre en place une présence éducative notamment dans les halls d'immeubles des parcs sociaux et des espaces publics (Maraudes, animation de territoire…)
- Proposer une permanence « Médiation et prévention des conflits ».

Toutefois, cette liste de modalités d'intervention n'est pas exhaustive et il est attendu que l'APLEAT-ACEP soit en mesure de répondre à un besoin identifié.

ARTICLE 6 – Personnel intervenant

Pour exercer cette action, l'APLEAT-ACEP recrute deux professionnels diplômés : un coordonnateur de parcours et un référent de parcours. Cette équipe est encadrée par un chef de service et doit pouvoir bénéficier de temps de supervision.

ARTICLE 7 – Définition des modalités de mise en œuvre

La gouvernance est organisée autour d'instances de pilotage.

Le COPIL définit et est le garant des axes stratégiques. Il valide les orientations du projet et les critères d'évaluation. Il évalue également le dispositif. Cette instance se compose des partenaires financiers du dispositif et des partenaires signataires de cette convention dont :

- Un ou plusieurs représentants de la Ville de Bourges
- Un ou plusieurs représentants de la Préfecture du Cher
- Un ou plusieurs représentants des Services de l'Etat
- Un ou plusieurs représentants du bailleur Val de Berry
- Un ou plusieurs représentants du bailleur France Loire
- Un ou plusieurs représentants de la SNCF
- Un ou plusieurs représentants de la CAF
- Un ou plusieurs représentants de L'APLEAT-ACEP.

Le Comité Opérationnel assure le suivi des ressources mobilisées. Il crée les outils d'accompagnement et les outils de suivi (reporting…). Il propose des orientations d'accompagnement (nouvelles prestations…). Cette instance se compose des partenaires CLSPD de la Ville dont :

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

- Un ou plusieurs représentants de la Ville de Bourges
- Un ou plusieurs représentants des services de l'Etat
- Un ou plusieurs représentants l'Education Nationale
- Un ou plusieurs représentants du Conseil Départemental du Cher
- Un ou plusieurs représentants du SPIP
- Un ou plusieurs représentants de la PJJ
- Un ou plusieurs représentants l'APLEAT-ACEP
- Un ou plusieurs représentants de l'association TIVOLI Initiatives
- Un ou plusieurs représentants de la Mission Locale
- Un ou plusieurs représentants de la Maison des Adolescents
- Un ou plusieurs représentants du bailleur Val de Berry
- Un ou plusieurs représentants du bailleur France Loire
- Un ou plusieurs représentants de la CAF du Cher
- Un ou plusieurs représentants de la SNCF.

Le Comité de Parcours présente les projets personnalisés et définit les prestations proposées aux jeunes et familles. Il valide le projet personnalisé et est garant du suivi des objectifs du jeune. Cette instance se compose des partenaires CLSPD cités ci-dessus et des acteurs locaux de prévention en fonction des besoins pour le projet personnalisé du jeune et de sa famille.

ARTICLE 8 – Suivi du dispositif

Un point de travail mensuel est institué par le comité de parcours. De même qu'un point de travail quotidien est tenu entre les coordonnateurs du CLSPD et du Parcours Gagnant.

Le comité opérationnel réunit au moins une fois par trimestre le porteur ainsi que l'ensemble des partenaires CLSPD pour faire le point sur les circuits d'information et les modalités d'intervention.

Le Copil réunit au moins une fois par an l'ensemble des partenaires pour présenter un bilan financier de l'action et de valider les engagements des partenaires pour l'année suivante.

ARTICLE 9 – Saisine du dispositif

Le dispositif Parcours Gagnant peut être saisi par l'intermédiaire de la cellule opérationnelle de suivi des jeunes et du groupe de suivi des troubles dans les quartiers, nommé « réponses partagées », dans le cadre du CLSPD de la Ville de Bourges.

De la même manière, le coordonnateur du Parcours Gagnant peut être saisi à l'aide d'une fiche de saisine ou d'un message électronique :

- Par la Ville de Bourges, par le biais du coordonnateur CLSPD,
- Par les bailleurs par le biais du référent désigner au son sein sur le dispositif,
- Par la SNCF par le biais du référent désigner au son sein sur le dispositif.

Le coordonnateur CLSPD et les référents bailleurs / SNCF sont les interlocuteurs habituels du coordonnateur « Parcours Gagnant », ils assurent le lien avec les acteurs ad hoc dans leurs structures respectives. Ils fourniront également au coordonnateur toute information utile au travail de terrain.

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

Le coordonnateur du dispositif Parcours Gagnant s'engage à intervenir sur le patrimoine des bailleurs sociaux.

Suite aux interventions effectuées, un retour systématique sera réalisé concernant la situation constatée.

ARTICLE 10 – Indicateurs d'évaluation

L'APLEAT-ACEP s'engage à produire une évaluation annuelle, à titre informatif, selon les indicateurs suivants :

Le suivi individuel

- Nombre de jeunes repérés par le dispositif (maraudes…)
- Nombre de jeunes accompagnés dans un parcours personnalisé
- Nombre de projets personnalisés
- Nombre d'entretiens individuel
- Nombre d'actions individualisés
- Nombre de familles rencontrées
- Nombres de jeunes orientés vers l'emploi
- Nombre de jeunes ayant eu accès à un emploi durant l'année
- Durée moyenne d'emploi des jeunes
- Nombre de jeunes en décrochage scolaire
- Nombre de jeunes ayant bénéficiés d'une action de remobilisation sur la scolarité, la formation

Le suivi des accompagnements sur le parc social

- Repérage et veille sociale :
  - Nombre de quartier investi par les professionnels
  - Nombre de maraudes par quartier cible
- Entourage :
  - Nombre de familles rencontrées
  - Nombre de visite aux familles
  - Nombre d'action auprès des familles
  - Résultat qualitatif
- Quartier :
  - Nombre de participation à des animations collectives de quartier
  - Nombre d'initiative d'action collective de quartier
  - Résultat qualitatif.

Le suivi partenarial

- Nombre de partenaires ayant connaissance du dispositif
- Nombre de jeunes orientés par des partenaires
- Nombre de comités de parcours
- Nombre de comités opérationnel
- Nombre de partenaires présents aux instances de suivi
- Nombre de partenaires mobilisés dans l'accompagnement des jeunes et familles sur l'année
- Nombre d'actions collectives menées en partenariat

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

- Nombre de chantiers d'insertion réalisés (TAPAJ, chantiers éducatifs…)
- Plus-value du dispositif chez les partenaires (enquête, amélioration des situations…)

ARTICLE 11 – Engagements de l'Association APLEAT-ACEP

L'association s'engage à mettre en œuvre le dispositif Parcours Gagnant sur le territoire de la Ville de Bourges.

Pour ce faire, l'association APLEAT-ACEP s'engage à :

- Exercer les missions conformément aux nouvelles modalités définies dans cette convention,
- Recruter des personnels diplômés,
- Apporter sa contribution aux réflexions menées dans le cadre du CLSPD de la Ville de Bourges,
- Transmettre aux partenaires financiers et signataires de cette convention les documents de suivi de son activité (rapport d'activité annuel, documents financiers et comptables nécessaires au calcul et au versement des subventions de fonctionnement),
- Présenter un bilan annuel à l'occasion de la séance plénière du CLSPD de la Ville de Bourges,
- Faire figurer les logos des partenaires signataires de cette convention sur ses supports de communication.

De même que l'APLEAT-ACEP s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059) ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 12 – Informations échangées - confidentialité

L'association s'engage à n'utiliser les informations transmises par le CLSPD que pour les seuls besoins de l'action objet de la présente convention. Il s'interdit toute utilisation en dehors de ce cadre et est soumis à une obligation de confidentialité.

ARTICLE 13 - Engagements des organismes financiers

Chaque organisme s'engage à verser une subvention annuelle sur trois années pour la mise en œuvre du dispositif Parcours Gagnant conformément au budget prévisionnel pluriannuel en annexe I à la présente convention.

L'association ne peut obtenir d'aides financières qu'après la signature de la convention.

Chaque partenaire se réserve le droit chaque année de réévaluer le montant de la subvention et d'apporter les corrections nécessaires à la hausse ou à la baisse.

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

ARTICLE 12-1 – Engagements de la Ville de Bourges

La Ville de Bourges s'engage à verser une subvention totale de 60 000 euros pour une durée de 3 exercices budgétaires :

- Un montant de 20 000 euros pour l'année 2022,
- Un montant prévisionnel de 20 000 euros pour l'année 2023
- et un montant prévisionnel de 20 000 euros pour l'année 2024.

Son versement s'effectuera une fois par an, dans le courant du premier trimestre, à l'APLEAT ACEP, pour la mise en œuvre du dispositif Parcours Gagnant tel que décrit dans la présente convention.

ARTICLE 13-5 – Engagements de la Préfecture du Cher

ARTICLE 13-2 – Engagements de France Loire

ARTICLE 13-3 – Engagements de Val de Berry

Les versements de la subvention pour seront réalisés selon l'échéancier suivant :

ARTICLE 13-4 – Engagements de la société SNCF

Les versements de la subvention pour seront réalisés selon l'échéancier suivant :

ARTICLE 13-7 – Engagements de la CAF du Cher

Article 13-8 – Libération des sommes

La Ville de Bourges, la Préfecture du Cher, France Loire, Val de Berry, la SNCF et la CAF du Cher se libèreront des sommes dues en faisant porter le montant au crédit de :

Du compte ouvert au nom de
APLEAT-ACEP
Un BIC-IBAN est annexé à la présente convention.

ARTICLE 14– Durée de cette convention

Cette convention est établie pour une durée de 3 exercices budgétaires sur les années 2022, 2023 et 2024.

Les parties conviennent de se rapprocher trois mois avant la date d'échéance de la convention afin de discuter de l'opportunité de conclure une nouvelle convention.

La date de prise d'effet de la convention est à partir du ….

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

ARTICLE 15 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

LISTE DES ANNEXES

- Le budget prévisionnel sur trois années
- BIC/IBAN

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_11-DE
Reçu le 14/12/2021

Fait en huit exemplaires originaux dont un est remis à chacune des parties.

A Bourges, le

Le Préfet du Cher

Jean-Christophe BOUVIER

Maire de Bourges

Yann GALUT

La Présidente de l'APLEAT-ACEP

Claire BOTTE

Le Directeur Général Adjoint
de France Loire

Morgan BLIN

Le Directeur Général de Val de Berry

Pascal RIGAULT

Le Secrétaire Général
De la SNCF Etablissement TER CENTRE

XXX

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales

Madame Jérémie AUDOUIN

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

Val de Berry
Office Public de l'Habitat du Cher

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Vendredi 10 Décembre 2021 à 9 H 30

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le vendredi 10 décembre à 9 Heures 30, s'est réuni, au Siège de Val de Berry en présentiel, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Conseil d'Administration de Val de Berry.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE	Président – Conseiller Départemental – Maire de St Amand
Bernadette GOIN	Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo – Maire de Berry-Bouy
Fabrice CHOLLET	Membre – Vice-Président Conseil Départemental – Maire de Saint Martin d'Auxigny
Clarisse DULUC	Membre – Conseillère Départementale - Maire d'Orval
Christian GATTEFIN	Membre – Conseiller Départemental
Franck MICHOUX	Membre – Conseiller Départemental – Adjoint au Maire de Vierzon 1
Catherine REBOTTARO	Membre – Conseillère Départementale
Annette BUREAU	Membre – Adjointe au Maire d'Aubigny Sur Nère
Daniel DERET	Membre – Président de l'URHAJ Centre Val de Loire
Daniel ROBIN	Membre – Secrétaire National de la Fédération Départementale du Secours Populaire Français
François DESCHAMPS	Membre – Président de l'Entraide Berruyère
Auguste DORLEANS	Membre – Représentant Tivoli Initiatives Secrétaire de séance
Jean LLARI	Membre - Président du Conseil de Développement Bourges Plus
Christine CHEZE-DHO	Membre – Adjointe au Maire de Bourges Conseillère Communautaire
Irène FELIX	Membre – Présidente de Bourges Plus
Hugo LEFELLE	Membre – Adjoint au Maire de Bourges
Nicole MASSICOT	Membre – Présidente de l'UDAF
Annie MORDANT	Membre – Représentant Action Logement
Thierry CHATELIN	Membre – Président CAF du Cher – Secrétaire de Séance
Denise DURANTON	Membre – Représentant des locataires (CNL)
Lucien DAVID	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Marie-Claire FERRIER	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Claude HENRY	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)
Gilles GIRAUDON	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)
Bruno NOBLE	Membre – Représentant l'UD CGT du Cher

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

ETAIENT EXCUSES :

Nathalie LEMARCHAND	Membre – Représentant Caisse des Dépôts Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
Rachid BOUADMA	Membre – Secrétaire Général de l'UD CFDT du Cher Pouvoir à Thierry CHATELIN

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Thierry TOUZET	Directeur Départemental des Territoires Représentant Monsieur le Préfet du Cher
Frédéric DECOIN	Secrétaire du Comité Social et Economique de Val de Berry

PRESENCE DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Benoît LEMAIGRE	Directeur Général Adjoint - Directeur Technique et Développement
Jean-Luc PINSON	Directeur Général Adjoint - Directeur Financier et Informatique
Emilie LARAINE	Directrice des Affaires Juridiques et Commandes Publiques
Stéphanie JOUVE	Directrice des Ressources Humaines
Claudie CAMUZAT	Directrice Commerciale et Proximité
Nathalie CLOUET	Directrice de la Clientèle
Nadège BEDU	Assistante du Directeur Général

.....

La séance est levée à 11 H 00.

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Vendredi 10 Décembre 2021 à 9 H 30

XII – CONVENTION ADULTE RELAIS FJT DE SAINT-AMAND-MONTROND

Par délibération du 13 septembre 2019, Val de Berry a acté la participation financière au poste d'adulte relais porté par le Foyer des Jeunes Travailleurs de Saint-Amand-Montrond.

Pour rappel, ce poste se situe dans le cadre de la politique de la ville de Saint-Amand-Montrond en direction des habitants des quartiers prioritaires.

Foyer des jeunes Travailleurs :
Quartier Prioritaire Vernet/Gerbaud : Saint-Amand-Montrond
Mission générale : Adulte relais de médiation facilitant l'accès et la connaissance de l'outil numérique auprès des habitants :

5 actions ciblées :

- Favoriser le lien entre les habitants à partir de l'outil numérique
- Développer la fonction d'aidant-connect *(Permettre à un aidant professionnel de réaliser des démarches administratives en ligne à la place d'une personne ne parvenant pas à les faire seule.)*
- Assurer une mission de veille sur le territoire
- Favoriser la participation des habitants
- Développer un lien de partenariat afin de coordonner l'information sur le Quartier Prioritaire de la Ville

La participation de Val de Berry est budgétée à 1 500€ annuel.

Je demande votre autorisation pour signer la convention 2021 portant sur le financement des actions liées à ce poste.

Emmanuel RIOTTE, Maire de Saint-Amand-Montrond, et Daniel DERET, Président de l'URHAJ, s'abstiennent sur ce point.

VOTE : NOMBRE DE PRESENTS OU REPRESENTES : 25
POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration donne son accord sur la participation financière de Val de Berry à hauteur de 1 500 € par an pour un poste d'adulte relais porté par le Foyer des Jeunes Travailleurs de Saint-Amand-Montrond et autorise la signature de cette convention pour l'année 2021.

.....

La Secrétaire de Séance,
Annie MORDANT

Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 13 décembre 2021
Pour le Directeur Général
Par Délégation
Le Directeur Général Adjoint
Directeur Technique et Développement
Benoît LEMAIGRE

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

Association Foyer de Jeunes Travailleurs Saint Amand Montrond

Val de Berry
Office Public de l'Habitat du Cher

Convention de soutien au financement du poste Adulte Relais Numérique déployé sur le Quartier Prioritaire de la Ville Saint-Amand-Montrond

La présente convention porte sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Avant-propos : mise en place d'un poste d'Adulte Relais Numérique :

Depuis le 13 janvier 2020 le FJT a mis en place un poste d'adulte relais sur le QPV et ce à la demande de la Caf et de la Préfecture. En effet le QPV de St-Amand-Md était le dernier en France à ne pas avoir d'adulte relais sur son territoire. Fort de ce constat nous avons opté pour l'innovation et de mettre en place un poste « d'adulte relais numérique ». Il s'agit d'une innovation nationale déployée à partir de l'Espace Public Numérique du FJT. Cette dénomination s'incarne avec l'accréditation « d'Aidant Connect », pour laquelle nous sommes également parmi les premiers en France à la recevoir. Cette accréditation est une reconnaissance afin de pouvoir accompagner les personnes en garantissant une sécurisation de leurs données personnelles.

De façon imagée ce poste peut s'apparenter à un "écrivain public numérique" avec de larges missions permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser le lien entre habitants avec l'outil numérique (développer l'usage du numérique, la communication, les outils, le lien social),
- Développer la fonction d'Aidant Connect (accès aux droits, accompagner à la dématérialisation, ...),
- Assurer une mission de veille sur le territoire (notamment auprès des jeunes, séniors, familles monoparentales),
- Favoriser la participation des habitants (aux actions des partenaires, ...),
- Développer le partenariat sur le QPV,
- Aller à la rencontre des habitants,
- Les accueillir sur des permanences,
- Recueillir leurs besoins et les accompagner dans une logique de développement de l'autonomie numérique,
- Aller vers les partenaires, créer du lien entre eux et promouvoir leurs actions auprès des habitants.

En cela l'adulte relais numérique est au service de tous les acteurs agissant sur le QPV, habitant et partenaires. Il centralise les informations afin de rendre plus lisible l'offre de service et d'animation sur le quartier.

Ce poste a aussi évolué au cours de l'exercice 2020, année de mise en place, vers une mission de coordination de projets et de dispositifs.
En cela les missions de l'adulte relais numérique peuvent aussi s'étendre vers une logique de projet de territoire (QPV) ouvert sur la ville en général. Pour exemple nous pouvons évoquer :

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

-l'organisation d'un grand forum « jeunes citoyens », avec plus de 24 partenaires (dont les écoles militaires de Bourges, l'Epide, la mission locale, le SDIS, ... etc),
-la coordination des dispositifs « Argent de poche » et « Permis de conduire » qui mettent en relation les jeunes du QPV avec les associations caritatives ou environnementales.

Toutes ces missions et actions se font au service des habitants du QPV, dans le cadre des piliers du contrat de ville.

En conséquence de quoi,

L'Association Foyer de Jeunes Travailleurs de Saint-Amand-Montrond sise au 34-36 de la rue de la Brasserie (18200), représentéepar son Président, Alain JULIEN

D'une part,

Et Val de Berry dont le siège se situe 14, rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, représenté par sonDirecteur Général, Pascal RIGAULT

D'autre part,

ont décidé de signer la présente convention.

I - Objet de la convention

Art 1 : Val de Berry s'engage à contribuer au financement du poste d'adulte relais numérique portant ses missions sur l'ensemble du Quartier Prioritaire de la Ville de Saint-Amand-Montrond.

Le cadre général de ce poste est défini dans l'avant-propos ci-dessus.

II - Statut et fonction de la personne recrutée

Art 2 : La personne recrutée l 'est sous dispositif adulte-relais pour une durée n'excédant pas la durée de la convention ci-rapportant et signée entre l'association Foyer de Jeunes Travailleurs et l'Etat. Elle est placée sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du directeur de l'association, Jérôme Pascaud.

L'association exerce à cet égard la plénitude des attributions dévolues à l'employeur.

Art 3 : Un comité de pilotage est mis en place entre les partenaires pour évaluer régulièrement l'action et ajuster celle-ci en fonction des besoins. Ce comité de pilotage se réunit, au moins 2 fois au cours de la période de la convention qui lie l'association à l'Etat.

Art 4 : La fiche de poste définissant les fonctions de l'adulte-relais est disponible au sein de l'association.

III - Modalités financières :

Une facture liée à l'objet de la présente convention et à l'activité de 1'année de l'adulte- relais sera envoyée à Val de Berry.

Pour cette période, la participation financière de Val de Berry s'élève à 1 500 € (mille cinq cent euros).

IV - Durée de validité et résiliation :

La présente convention est conclue pour la période du 1er janvier 2021 et 31 décembre 2021 et est renouvelable par reconduction expresse.

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

En cas de non reconduction des subventions obtenues et/ou la fin de la convention adulte relais, les parties se rencontreront pour décider de la suite au renouvellement éventuel de la présente convention.

Fait à Bourges, le

Pour Val de Berry,

Pour l'association Foyer de Jeunes Travailleurs,
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Adulte Relais

Numérique

HABITAT DES JEUNES (FJT)

RESTAURANT SOCIAL

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

COMITE DEPARTEMENTAL POUR L'HABITAT DES JEUNES (CODHAJ 18)

ASSOCIATION
FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS
34-36 rue de la Brasserie
18200 St Amand Montrond

02.48.62.01.30
fjtsaintamand@hotmail.com

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

Bilan des actions 2020

Mission 1 : Favoriser le lien entre les habitants, leur participation, à partir de l'outil numérique

Objectif	Actions	Commentaires
Développer l'usage du numérique	- Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches dématérialisées (mise en place de deux demi-journées de permanence : une en matinée et une en fin d'après-midi) - Contribuer au développement d'ateliers numériques collectives	- Permanence matin : mercredi 9h30 à 13h Permanence après-midi : mardi de 14h à 18h Accompagnement des personnes pour l'autonomie numérique - Co animation des ateliers numériques avec l'animateur numérique (mardi soir : aide personnalisée). Les ateliers ont été suspendus pendant le confinement à cause de la crise sanitaire - Distribution des flyers sur les ateliers numériques
Développer la communication, notamment relative aux actions mises en place par les partenaires, favorisant leur participation	- Création d'une page Facebook	- Nom de la page Facebook : Sam Info-quartier Le page compte plus de 200 abonnés
Créer un outil de communication numérique, une page Facebook, comme vecteur de développement de la participation	- établir une liste des différents partenaires qui vont figurer sur la page Facebook - prise de rendez-vous avec les différents partenaires (leur communiquer mon adresse mail) - faire valider par tous les partenaires le nom de la page	- Rencontre de tous les partenaires du quartier et d'autres agissant sur le quartier (GEM, CPIE, …etc.) - Page validée par l'ensemble des partenaires et promotion de celle-ci auprès d'eux

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

	- procéder à la création de la page Facebook (faire une adresse mail, configurer et paramétrer le compte)	- Inscription sur la page des évènements communiqués par les partenaires, des actions se déroulant sur le quartier - Une boite à idée a été mise en place au centre social (Vernet) afin que les habitants puissent faire des propositions pour le nom de la page Facebook
Développer le lien social	- aller à la rencontre des habitants (prise de rendez-vous avec le centre social pour un premier contact avec les habitants du quartier pendant des ateliers, faire des maraudes) - encourager les habitants à se rencontrer (associations ..) - informer les habitants sur les actions des partenaires - développer des actions qui favorisent des échanges et le lien social - Participation au projet « Quartier d'été »	- Assister aux ateliers bricolage, cuisine, à la soirée de la St Valentin … - Participation aux concicafé une fois par mois dans les quartiers le matin avec les animatrices du LOCCAL afin d'aller à la rencontre des habitants - Faire la promotion des actions organisées par le LOCCAL : soirée de la St Valentin, Carnaval … -Faire la promotion des quartiers d'été via la page Facebook - Assurer une après-midi par semaine des maraudes en lien avec la plateforme des « Invisibles », aller à la rencontre des jeunes en « errance » sur le quartier

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

Mission 2 : Développer la fonction d'aidant-connect

Objectif	Actions	Commentaires
Favoriser l'accès aux droits	- informer, accompagner et orienter les personnes pour qu'elles fassent valoir leurs droits	- Types de demande des habitants pour les démarches en lignes : actualisation mensuelle Pôle Emploi, déclaration trimestrielle Caf, prime d'activité, démarche sur ENSAP, MGEN, Ameli, Edf, Cesu, création adresse mail, création de compte, carte grise en ligne …) - Autres : aide à la réalisation d'un CV, remplir un arrêt maladie, aide à comprendre un courrier administratif …)
Accompagner la dématérialisation	- informer les habitants sur les ateliers numériques (distribution des flyers des ateliers numériques dans les quartiers) - mise en place des deux demi-journées de permanence - faire de l'accompagnement numérique au centre social si besoin	- Nombre de personnes accompagnées sur les permanences : 23 - Nombre de personnes accompagnées au centre social : 9 - Les accompagnements ont été suspendus pendant les confinements - Recherche de l'accréditation « Aidant Connect »
Faciliter le dialogue avec les services publics	- mise en place des permanences (informer, accompagner et orienter les habitants)	

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

Mission 3 : Assurer une mission de veille sur le territoire

Objectif	Actions	Commentaires
Développer une connaissance des habitants, de leurs besoins	- assister aux animations du LOCCAL - faire des maraudes - assurer une écoute attentive et être un relais des partenaires - Discussion avec les habitants via Messenger - Participation aux quartiers d'été	Au centre social du Vernet : premier contact avec les habitants (distribution du flyer de « médiatrice numérique »), présentation de la page Facebook Participer, co-animer, aux actions du LOCCAL
Etre en veille au regard des petites problématiques de la vie quotidienne	- Rupture du chômage partiel de l'adulte-relais pour une disponibilité sur l'accompagnement éducatif	- Echec : Faute de mise à disposition de moyens numériques pour les jeunes scolaires identifiés par les établissements sur le quartier
Porter une attention toute particulière auprès des personnes âgées de plus de 65 ans ainsi que des familles monoparentales et des jeunes	- Assister aux ateliers du LOCCAL afin de rencontrer des personnes âgées (atelier couture, bricolage, cuisine …) - Participation à la cellule de suivi « Femmes isolées en QPV » - Organisation d'un forum Jeunes Citoyens	- Très peu de contact avec les personnes âgées de plus de 65 ans (perte de contact à cause de la crise sanitaire et pas de compte Facebook) - Escape Game de la sécurité routière et des addictions (plus de cent quarante jeunes lors de la journée)
Repérer les jeunes dits « invisibles »	- Organiser des maraudes avec la référente de parcours - Contacter les établissements scolaires	- Les maraudes ont été faites en après-midi (les jeudis), en fin d'après-midi, sur les mercredis après-midi. Très peu de jeunes rencontrés lors des maraudes - Pas de retour des établissements scolaires à cause de la crise sanitaire

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

<u>Mission 4 :</u> Développer un lien de partenariat afin de coordonner l'information sur le QPV

Objectif	Actions	Commentaires
Développer le lien avec les partenaire, acteurs du territoire	- créer une page Facebook relayant les actions des partenaires	- Rencontre avec les différents partenaires : LOCCAL, Gem Galaxie, Pays Berry Saint Amandois, CPIE, théâtre de la Carrosserie Mesnier, mission locale, BGE, France Loire, Val de Berry, CCAS, le CASA, …
Promouvoir les actions des signataires du contrat de ville	- se tenir informer des actions des partenaires - communiquer les actions des différents signataires sur la page Facebook	- Actualisation quotidienne de la page
Favoriser la complémentarité, les mutualisations	- organiser les réunions entre les partenaires	Aucune réunion à cause de la crise sanitaire

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

Bilan des formations 2020

Intitulé	Organisateur	Nombre d'heure	Présentiel ou Visio	Objet de la formation
Les valeurs de la République et la Laïcité	La ligue de l'Enseignement du Cher	13H	Présentiel Lieu : BOURGES	- Acquérir les repères historiques et les références juridiques de base sur les Valeurs de la République et le principe de Laïcité - De confronter nos pratiques à celles des autres stagiaires et aux apports d'intervenants experts - De travailler sur des cas pratiques
Atelier d'échanges de pratiques pour médiateurs sociaux	France médiation	7H	Présentiel Lieu : BOURGES	- Identification de trois cas pratiques - Etude de ces trois cas pratiques - Synthèse des échanges - Compléments théoriques et méthodologiques
Médiateur social	France médiation	119H	Reportée cause COVID Lieu : MONTARGIS	- Module 1 : Maîtriser le positionnement et le cadre d'intervention du médiateur social - Module 2 : Construire la cartographie des acteurs du territoire pour transmettre l'information et garantir un relais efficace - Module 3 : Maîtriser les techniques de communication indispensables en médiation sociale - Module 4 : De la confrontation au dialogue : savoir gérer les conflits en temps réel - Module 5 : De l'accueil à la recherche d'une solution partagée :

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

				comment mettre en place une médiation sociale ? - Module 6 : Identifier les problématiques rencontrées pour apporter une réponse par la médiation sociale
Promeneurs du Net 18	Apleat-Acep Cher Sud et Est	28H	Visio	- Module 1 : Les aspects juridiques sur les réseaux sociaux - Module 2 : La présence éducative sur internet - Module 3 : La posture professionnelle sur les réseaux sociaux - Module 4 : La connaissances des réseaux sociaux
Participation et pouvoir agir	L'engrenage	21H	Reportée cause COVID Lieu : ST-AMAND-MONTROND	- Comment susciter la participation des habitants et provoquer du « pouvoir agir » ?

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

Zoom sur deux actions phares de 2020

Une journée « Forum Jeunes Citoyens »

Une journée « Forum Jeune Citoyens » a été organisée dans le cadre de la politique de la ville afin de sensibiliser aux bonnes conduites et d'informer les jeunes sur leur possible orientation.

L'association « G-addiction » organisait un « escape Game » de la sécurité routière et des addictions. Une transformation totale puisque l'équipe est venue s'installer la veille pour transformer les salles du FJT en plusieurs lieux : commissariat, accident de scooter dans la rue, appartement d'un jeune faisant une soirée un peu trop arrosée et une discothèque. Une immersion totale dans une enquête policière mêlant les différentes conduites à risques chez les jeunes. Une manière de faire comprendre la dangerosité de certains comportements. A cette occasion, 19 habitants âgés de plus de 50 ans sont venus participer à l'escape Game.

De plus, des stands étaient répartis dans le foyer sur les thèmes de la citoyenneté, de l'engagement et de l'emploi. De nombreux partenaires étaient présents lors de cette journée comme la mission locale cher sud, pôle emploi, la ligue de l'enseignement du Cher, l'APLEAT-ACEP, l'Epide mais aussi la police municipale, la gendarmerie, le SDIS et les écoles militaires de Bourges qui ont pu présenter leurs différents véhicules professionnels aux participants…

Accueil, Informations, présentation ont été les mots phares de cette grande journée. A cette occasion, 140 participants ont été recensés. Notons aussi la participation des autorités civiles et militaires.

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20211210-10122021_12-DE
Reçu le 14/12/2021

Les « Quartiers d'été » 2020

Cet été, une vingtaine de partenaires dont le Foyer de Jeunes travailleurs se sont unis au centre social CAF pour organiser et animer les quartiers d'été à Saint-Amand-Montrond.
Du 9 juillet au 27 août 2020, des animations ont été proposés chaque jeudi tour à tour dans les quartiers du Vernet, des Buissonnets et à la cité Didier Gerbaud.
Des animations pour tous les âges étaient au programme : des activités pour toute la famille, des animations sportives, initiation danse et musique, balade nature, spectacle, initiation graff …